

Chapitre4 - L'Incarnation, la Passion et la Mort du Fils de Dieu

Q90. Qu'est devenu Jésus-Christ après sa mort ?

Après sa mort, Jésus-Christ est descendu aux limbes avec son âme, auprès des âmes des justes morts auparavant, pour les conduire avec lui au paradis. Puis il est ressuscité, en reprenant son corps qui avait été enseveli.

Sur la Croix, Jésus promit au larron repentant que ce jour-même il serait avec lui au paradis (voir Lc 23, 39-44) ; mais trois jours plus tard, il dit à Marie Madeleine qu'il n'était pas encore monté vers son Père (voir Jn 20, 11, 14-19) au paradis. Jésus ne mentait sans doute pas quand il fit cette promesse au larron ; il avait l'intention de le conduire avec lui aux limbes des justes.

Après qu'il eut été enterré, le cadavre de Jésus demeura enfermé dans sa tombe pendant trois jours, même si ceux-ci n'étaient pas complets. Son âme, en revanche, s'étant séparée de son corps, descendit dans le lieu où les âmes des justes morts de l'Ancien Testament, d'Adam à saint Joseph et saint Jean-Baptiste, étaient dans l'attente de sa venue. En voyant l'âme du Christ unie au Verbe, les justes éprouvèrent tant de joie que leur demeure devint un paradis.

Lorsque nous disons dans le Credo qu'après sa mort et sa sépulture, Jésus descendit aux enfers, nous ne cherchons à désigner par ce terme ni l'enfer des damnés, ni le purgatoire, mais les limbes, où les justes de l'Ancien Testament attendaient leur Rédemption et leur libération par l'opération du Christ.

L'âme de Jésus, unie personnellement au Verbe, demeura dans les limbes jusqu'au jour de la Résurrection, quand elle retourna dans le tombeau dans lequel était enfermé le divin cadavre, réintégra son corps, le rappela à la vie, le fit resurgir du tombeau.

Après la Résurrection, Jésus ne séjourna pas habituellement avec ses disciples, auxquels il apparaissait souvent, s'entretenant avec eux. L'on croit qu'après sa Résurrection et avant son Ascension, Jésus aurait séjourné habituellement dans les limbes. Le jour de l'Ascension, les justes dans les limbes s'unirent au Christ et s'élevèrent triomphants avec lui au Ciel, où le Seigneur entra le premier.

RÉFLEXION : Jésus-Christ ne demeura au tombeau en son corps que trois jours. En revanche, nous devons y demeurer plus longtemps, afin de subir la peine du péché. Mais nous avons la certitude que nous aussi nous ressusciterons, parce que le Christ est ressuscité et fera en sorte que tous les hommes ressuscitent le dernier jour. À la condition que nous vivions de manière à mériter la résurrection glorieuse des justes.

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 20	17 ^{ème} dimanche après la Pentecôte		
Lundi 21	S ^t Matthieu	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	S G Q
Mardi 22	S ^t Thomas de Villeneuve Mém. de s ^t Maurice et ses compagnons	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J S Q
Mercredi 23	Quatre-Temps Mém. de s ^t Lin	07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J Q
Jeudi 24	Férie Mém. de Notre-Dame de la Merci	07h15 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	Q - Mémoire J - Mémoire
		suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30	
Vendredi 25	Quatre-Temps	07h15 : Messe au prieuré 09h00 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	S J G
Samedi 26	Quatre-Temps Mém. des s ^{ts} Cyprien et Justine	07h15 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	G G J
Dimanche 27	18 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 J	Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 G

Annonces complémentaires

- Les samedi 24 et dimanche 25 octobre, **Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes**. **Organisation** : Plusieurs messes seront célébrées dans la cour des petites Sœurs de Saint-Jean-Baptiste. Les fidèles seront donc réunis en groupes auxquels un horaire de messe sera attribué pour le samedi et pour le dimanche. Pour constituer ces groupes, **il faut que tous les pèlerins du pèlerinage s'inscrivent** avant 18 octobre 2026. Un formulaire d'inscription est à leur disposition **sur le site La Porte Latine** :

o <https://laportelatine.org/activite/pelerinages/pelerinage-de-lourdes-les-consignes-dinscription>

- **Ordos 2027** : commande à la sacristie avec son paiement (15€00) avant le dimanche 18 octobre.

Dates à retenir

- **Ménage de la chapelle au prieuré** : le 24 septembre à 14h00 – contacter Madame Bertrand.
- Les 23, 25 et 26 septembre sont **trois jours des Quatre-Temps** : Selon ancienne discipline, trois jours de jeûne et d'abstinence afin d'obtenir pour l'Eglise de saints ministres.
- Jeudi 24 septembre, **cercle Saint-Joseph** : 20h00 : chapelet ; 20h30 : Topo, Monsieur Hyde présentera l'ouvrage « *L'esprit familial dans la famille, dans la cité et dans l'Etat* » de Mgr Delassus ; repas. Inscription auprès Monsieur Sébastien Devaux sebastien@d-mail.fr
- Mercredi 30 septembre, en la collégiale de Mantes-la-Jolie, à 20h30, **concert des Petits Chanteurs à la Croix de bois, coorganisé avec l'école Notre-Dame de la Sablonnière de Goussonville**.
- Samedi 3 octobre 2026, **kermesse du prieuré Saint-Jean** à Goussonville, 3 rue de la Sablonnière. 11h00 : Messe ; 12h30 : Repas tiré du sac ; 13h30 Ouverture des stands ; 17h30 : Animation spéciale enfants ; 18h00 Apéritif et dîner ; 20h00 : Veillée. Pour s'inscrire au dîner, utiliser le QR code de l'affiche. Pour les personnes n'ayant pas accès à ce QR code, elles doivent s'inscrire auprès de Monsieur Benoît du Fayer au 06.24.66.36.47. Venez tous.
- Du 4 au 12 octobre, **neuvaine paroissiale à SAINT JOSEPH**, pour l'avancement du projet d'installation de notre prieuré Saint-Jean à Goussonville. (Voir feuille A6)
- **Le mois d'octobre est le mois du rosaire** - n'hésitez pas à ajouter à votre chapelet quotidien **les litanies de la Très Sainte Vierge Marie**
- **Chapelet continu** : le principe est de répartir la récitation du chapelet des membres d'une paroisse sur toute une journée, à chaque heure du jour et de la nuit. C'est alors un magnifique chapelet continu qui se récite durant les mois consacrés à la Saine Vierge Marie. La journée réservée à notre chapelle et le **vendredi 16 octobre 2026**. Merci de vous inscrire sur les feuilles à la sortie de la chapelle.
- Dimanche 18 octobre **assemblée générale de la D.F.C.Y.** : 15h30 : adhésion et cotisation ; 16h00 : assemblée générale ; 18h00 : Salut du Très Saint Sacrement. Venez nombreux.